

Anet, le 4 Novembre 1999



A.B.C.

Anet Bridge Club
23, le Clos aux Boeufs
28260 ANET

«TITRE» «PRENOM» «NOM»
«RUE»
«LOCALITE»
«CODE» «VILLE»

OBJET: Assemblée générale du Club - Compte rendu

Pièces jointes: (recto) Statuts du Club de l'Amitié d'Anet et (verso) règlement intérieur du Club de Bridge.

«Sexe»,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie du nouveau Règlement Intérieur qui a été approuvé par le Conseil d'Administration du Club de l'Amitié et les membres du Comité d'Organisation du Club de Bridge.

Je vous rappelle que nous jouons désormais dans la salle de la **Fondation Texier-Gallas à Anet**, le:

- **Mardi après-midi** de 14 heures à 18 heures
- **Vendredi soir** de 20 heures 30 à Minuit

La Cotisation annuelle au Club de l'Amitié a été fixé à 20 Francs pour les deux derniers mois de l'année 1999 et à 80 francs pour l'année 2000.

Le droit de table a été fixé à 10 Francs par tournoi pour les adhérents à jour de leur cotisation et 20 Francs pour les autres.

Lors de l'Assemblée Générale et pendant le tournoi du 26 Octobre, nous avons constaté que la salle de Texier-Gallas était sonore. Comme nous, le Conseil d'Administration du Club de l'Amitié souhaite l'insonoriser. Nous allons étudier ensemble les solutions techniques et financières et les proposer à Monsieur FAVRAT.

Nous comptons sur votre participation régulière aux tournois et dans cette attente, nous vous prions de croire, «Sexe», à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Bureau